



fin d'exercice comptable et Assemblée Générale

Par **bb2a**, le **21/05/2012** à **20:11**

La clôture de l'exercice comptable a eu lieu le 31 mars 2012.

Est-il obligatoire d'attendre la date anniversaire du renouvellement du contrat du syndic (à savoir le 5 novembre 2012) pour provoquer une A.G. afin de voter le non renouvellement du syndic ?

Le conseil syndical peut-il passer outre le syndic pour des travaux importants, de l'ordre de 250 000 €, et s'organiser pour faire effectuer ces travaux sous contrôle d'organismes spécialisés ?